Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260302-DELIB2026016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 02 MARS 2026 (*ouverte à 20h04)*

DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (11) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Frédéric MORVAN, Françoise BONHOMME, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE

PROCURATIONS (2) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Françoise BONHOMME
Philippe RENAUX donne pouvoir à Matthieu POLLET

EXCUSES (8) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC, Mickael QUIMBERT

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves DEBRUYNE

2026.016 – 7.10
FINANCES – VIE SCOLAIRE - GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL – BILAN FINANCIER DE L'ECOLE PUBLIQUE LOUISE MICHEL 2025

Brigitte BOUGUET, 2e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Le cout de revient étant déterminé à partir des dépenses de fonctionnement qui prennent en compte des dépenses pour l'élémentaire et la maternelle ainsi que des dépenses communes réparties au prorata du nombre d'enfants en maternelle ou élémentaire.

Le cout de revient d'un élève de maternelle est de 1 398.28 € (*1 427.37 € en 2024)* pour un enfant en classe maternelle.
Le cout de revient d'un élève d'élémentaire est de 394.29 € (*347.25 € en 2024)* pour un enfant de classe élémentaire.

Ce cout servira ensuite de base de calcul pour la participation de la commune à l'Ecole Privée Saint Jean.

Lors de sa séance en date du 09 février 2026, la Commission Finances a donné un avis favorable à cette orientation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- **D'APPROUVER** le bilan financier de l'école publique Louise Michel de l'année 2025 et de valider le cout de revient d'un élève (maternelle et élémentaire) tel qu'indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 06 Mars 2026

Le secrétaire de séance,
Yves DEBRUYNE

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON • 35 (Ille-et-Vilaine)